



1 Quorum

Adhérents présents 35 et représentés 95 : 130 personnes

Nombre d'adhérents à la date de l'assemblée : 462

Quorum : 115

Le quorum de 25 % est atteint.

2 Rapport moral

Présentation du rapport moral (pièce jointe 1) par Loïc Napoleon.

Le Président présente successivement les points suivants :

- les effectifs,
- l'équipe pédagogique,
- les temps forts de la saison 2021/2022
- l'école de tennis,
- les cours collectifs adultes
- la compétition,
- les résultats par équipe :
 - Équipes jeunes
 - Équipes adultes
 - Coupe de double
- Tennis féminin
 - Les Yvelinoises
 - Les raquettes FFT
- la vie du club :
 - Les animations
 - Sortie à Roland Garros pour les enfants du club
 - Les stages
 - Les tournois
- Point sur la nouvelle saison 2022/2023
- Remerciements aux partenaires du Club

Pas de question posée par les adhérents

Vote du rapport moral : le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3 Rapport financier

Sébastien Brizard, trésorier, présente le rapport financier (pièce jointe 2) pour la saison 2021/2022 ainsi que le budget prévisionnel pour la saison 2022/2023.

Questions posées par les adhérents :

- Une question est posée sur la justification des tarifs Compétiteurs vs les tarifs loisirs.
Réponses apportées par le CD et le corps enseignant, la politique du club est de maintenir le niveau de la compétition jeunes et adultes en fidélisant nos joueurs et joueuses.
Sur la possibilité de voter sur des modifications de tarifs pendant cette AG ordinaire, ce n'est pas possible, il aurait fallu le prévoir à l'ordre du jour.

Un adhérent demande si nous pouvons prévoir une AG extraordinaire, pour statuer :

- Sur le tarif compétition adulte et les conditions d'entraînement
- Pour redéfinir la politique compétition du club

Réponse : les tarifs sont votés au sein du Comité Directeur, sous la direction du Président et en présence de l'équipe enseignante.

Le CD ne manquera pas de prévoir cet item, lors d'une prochaine réunion « spéciale compétition ».

- Une question est posée sur le budget prévisionnel (sur la trésorerie et sur la prime de départ en retraite)
Réponse apportée par le trésorier : la prime de retraite sera reprise sur la provision prévue à cet effet et non pas sur le bénéfice.
- Question d'un adhérent sur la raison de l'augmentation de 5€ du tarif de l'adhésion.
Réponse : Cette augmentation permet de compenser l'augmentation de la licence FFT et de frais de fonctionnement (frais sur le système de réservation Balle Jaune, prestataire PSVA gestion paie).

Vote du bilan financier 2021/2022 : le bilan financier est approuvé à l'unanimité

Vote du budget prévisionnel 2022/2023 : le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité

4 Le club et la ville de St-Cyr

- Présentation sur les travaux réalisés sur la saison par Ludevine Pinto en fin de réunion.
Mme le Maire, Sonia Brau, estime à 60K€ les investissements réalisés et à venir pour les installations. Une demande est faite pour ajouter des garages à vélos au niveau des courts extérieurs. Mme le Maire suggère de le faire passer par une demande de budget participatif.
- Une adhérente interroge Mme le Maire sur la possibilité et le financement de l'isolation du hall des courts couverts. Réponse de Madame Brau, pas prévu au budget.

5 Election du Comité directeur

Le mandat de deux ans des membres suivants du comité directeur arrive à échéance : ATKINSON Karen, BRIZARD Lise, GEOFFROY Eric, GOBERT Stéphanie, HOUDEBINE Alain, VIE Catherine, PINTO Ludivine, MEDARD Yanis, BRIZARD Sébastien

Abandon de mandat au bout de 1 an : DEFRANCE Barbara, NAPOLEON Loïc

Se représentent à l'élection au comité directeur du SCTC :

- ☺ ATKINSON Karen, 7 voix contre (et 15 représentés), pas d'abstention, élue à la majorité avec 28 voix (et 80 voix représentés)
- ☺ VIE Catherine, élue à l'unanimité
- ☺ PINTO Ludivine, 3 voix contre (15 représentées), pas d'abstention, élue à la majorité avec 32 voix (et 80 représentées)
- ☺ MEDARD Yanis, élu à l'unanimité.

Nouveaux bénévoles qui se présentent :

- ☺ COLLOT Laurent, élu à l'unanimité.
- ☺ GONCALVES David, 7 voix contre (et 15 représentés), pas d'abstention, élue à la majorité avec 28 voix (et 80 voix représentés)
- ☺ CATTELAÏN, Thomas, élu à l'unanimité.
- ☺ FOURMY Sébastien, élu à l'unanimité.

Ils rejoignent donc au comité directeur :

- ☺ BERNARD-BRULS Marie Hélène
- ☺ BINET Sylvain
- ☺ LEBON Florence

6 Remise de prix aux jeunes compétiteurs

Remise de prix faite aux compétiteurs méritant, qui se sont distingués par leur résultats sportifs et leur engagement et qui ont eu un comportement exemplaire sur et en dehors des courts.

Fait à Saint Cyr, le 20 novembre 2022

NAPOLEON Loïc

